



**Institut
EGA**

Enjeux géopolitiques contemporains

Cours de M. Romain BERTOLINO

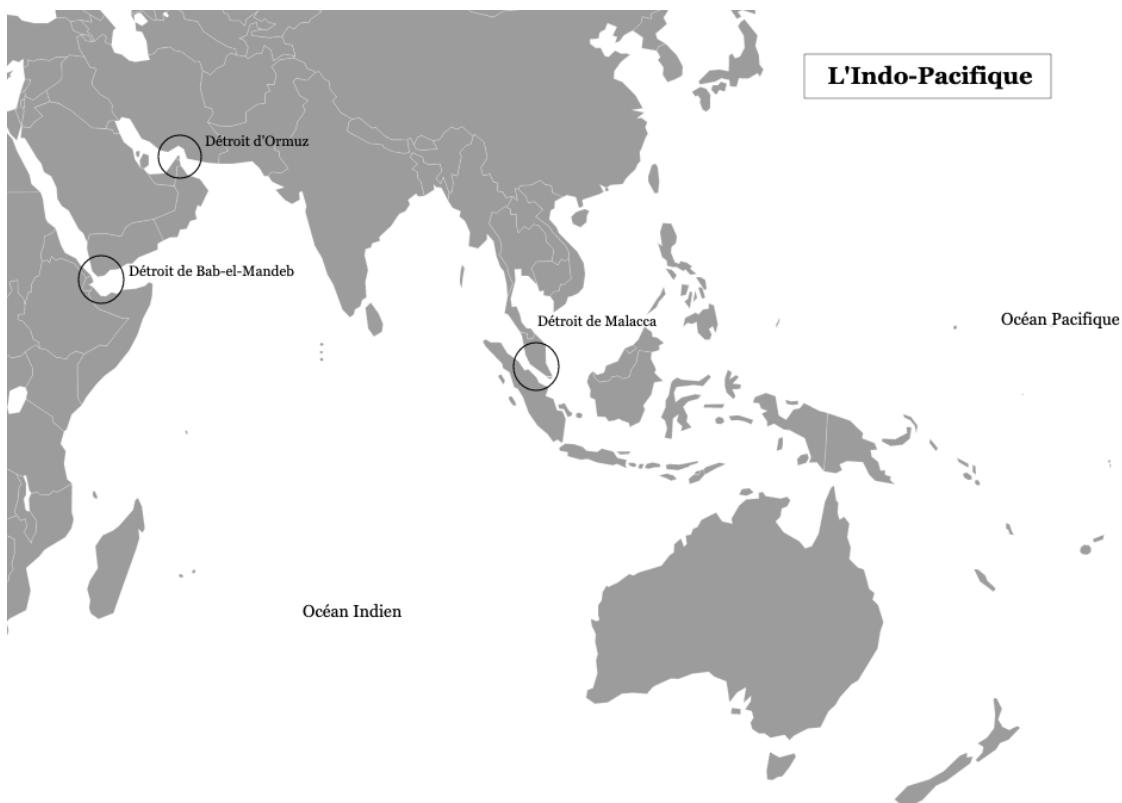
Institut d'Études de Géopolitique Appliquée - 31 Rue de Poissy 75005 Paris

www.institut-ega.org – secretariat@institut-ega.org

N°RNA : W712004835 - N°SIRET : 849 769 906 00025

L'Indo-Pacifique - ou « Indopacifique » - est un espace géographique stratégique particulièrement vaste - ceci pouvant d'ailleurs susciter des critiques doctrinales - qui comprend trois océans (les océans Austral, Indien et Pacifique) et deux, voire trois continents selon les perceptions étatiques (Afrique, Asie, Océanie).

En effet, cette zone représente 60% de la population mondiale - les deux poids lourds de la zone étant la Chine et l'Inde - et un tiers du commerce maritime international. Elle est caractérisée par la multitude des voies commerciales qui la traversent, lesquelles permettent d'une part l'approvisionnement énergétique des nations les plus dynamiques économiquement de la zone - Chine, Inde, Japon, États d'Asie du Sud-Est - et l'exportation, par ces derniers, de biens manufacturés à destination des pôles de consommation et notamment de l'Europe. C'est d'ailleurs à ce titre que son éventuelle perturbation pourrait produire des effets particulièrement néfastes pour l'économie mondiale.



À ce titre, les potentielles perturbations au sein de cet espace sont multiples. La récente suppression de l'ancrage territorial de Daesh en Syrie provoque la nécessaire recomposition des organisations terroristes au Moyen-Orient mais également en Asie du Sud et du Sud-Est. De même, la remise en question quasi-permanente du multilatéralisme par certains États dans la zone, et plus particulièrement en Asie du Sud-Est, laisse craindre de très graves déstabilisations. C'est d'ailleurs pour revendiquer la liberté de navigation conformément au droit de la mer que la marine française navigue entre les îlots disputés en Mer de Chine du Sud, principal foyer de tensions.

État riverain, la France occupe quant à elle une place prépondérante dans la région par l'intermédiaire de ses territoires ultramarins. Sa présence s'étale du sud de l'océan Indien avec les îles de Mayotte et de La Réunion, les îles Éparses et les terres australes et antarctiques françaises (TAAF), jusqu'à dans l'océan Pacifique par l'intermédiaire de la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, la Polynésie française et Clipperton.

C'est d'ailleurs ce qui explique ses intérêts premiers : 1,5 million de ses ressortissants dans les départements et territoires d'outre-mer, environ 200 000 expatriés français dans les États de l'Indo-Pacifique et une zone économique exclusive (ZEE) d'environ 9 millions de km² dans cette même zone.

La France a donc développé en 2018 - et pour la première fois dans ces termes - une stratégie autour du concept « *d'axe indopacifique* », stratégie s'articulant, selon le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, autour de quatre priorités que sont la résolution des différends par le dialogue, la contribution à la sûreté et à la sécurité de la zone, l'appui au renforcement de l'autonomie stratégique des États de la région et la lutte contre le changement climatique.

Pour toutes ces raisons, la France entend conserver sa faculté à développer une parole universelle. Néanmoins, ceci est conditionné par la nécessité, pour la France, de conserver ses territoires ultramarins - ceci passant par leur prospérité.

Conformément à ce que l'on retrouve dans le journalisme, la « *loi de la proximité* » (ou « *mort kilométrique* ») est un phénomène qui n'est pas étranger à la France et ses ressortissants. Ainsi, et malgré ses implantations dans les différents continents, la France est confrontée aux réalités géographiques et est parfois décriée pour la « *gestion* » de ses territoires ultramarins et l'intérêt qu'elle leur accorde.

Le dilemme pour la France est donc de conserver un outil prépondérant dans l'exercice de sa diplomatie : sa parole « *universelle* ». Cependant, cette véritable faculté dépend moins de son souhait que des initiatives qu'elle doit prendre pour consolider cet idéal. La cohérence de ses actions ainsi que la résurgence de l'intérêt qu'elle a et exprime à l'égard de ses territoires ultramarins sont les faisceaux qui la guideront à cet objectif, et ce, dans l'intérêt de la zone Indo-Pacifique elle-même. Car l'Indo-Pacifique, dont le cœur peut diverger selon les perceptions est le théâtre d'enjeux géostratégiques majeurs. Zone de transit clé en termes d'approvisionnements énergétiques et de biens manufacturés, elle demeure instable et sujette aux préoccupations. De ce fait, la France et d'autres États, dont certains partenaires stratégiques, agissent pour lutter contre des phénomènes multiples (terrorisme, piraterie, trafic de drogues, etc.), et ce, aussi bien depuis leurs territoires que depuis des bases militaires positionnées dans des zones stratégiques (Djibouti, Émirats arabes unis). Dans ce cadre, la France agit de plusieurs façons en faveur de la stabilité de la zone. Engagée dans la préservation du multilatéralisme et luttant pour l'effectivité du droit international, elle prend part à de multiples structures régionales de dialogue et de coopération.

Stratégiquement, le découpage géographique qu'elle fait de la zone géographique révèle la diversification sur laquelle repose sa stratégie : la France, comme susmentionné, se base à la fois sur ses territoires et sur les bases militaires positionnées dans le territoire de partenaires stratégiques. Découle donc de cette répartition géographique un découpage de la zone cohérent : elle dispose de commandements supérieurs de ses forces armées dans la zone sud de l'océan Indien (COMSUP FAZSOI) ainsi que dans le sud de l'océan Pacifique avec les forces armées de Nouvelle-Calédonie (COMSUP FANC) et de Polynésie (COMSUP FAPF), ceux-ci lui permettant d'intervenir aussi bien dans la zone maritime « *ALINDIEN* » (océan Indien) que dans la zone maritime « *ALPACI* » (océan Pacifique).

Pour ces raisons, la France a un intérêt stratégique dans la prospérité et la conservation de ses territoires ultramarins. Pour cela, au-delà d'une plus grande implication de l'État dans le rayonnement de ces territoires - qui pourraient devenir, comme l'a évoqué l'ambassadeur Christian Lechervy, des « *pivots* » ou « *centres d'excellence dans leur région* » -, la France a tout intérêt à jouer en faveur d'une plus grande intégration régionale de ces territoires.

En ce sens, et étant donné la stratégie élaborée et mise en œuvre, il apparaît que, si la France jouit d'une présence s'expliquant par des bases militaires positionnées dans des États partenaires, sa stratégie dans « l'arc stratégique indopacifique »¹ dépend en grande partie de ses territoires ultramarins.

Néanmoins, comment agir dans un espace caractérisé par une multiplicité d'acteurs aux ambitions grandissantes ? Par quels enjeux l'Indo-Pacifique est-il caractérisé ?

I. L'importance des terminologies

La terminologie « *Indo-Pacifique* » apparaît actuellement dans le vocabulaire d'une multiplicité d'acteurs (politiques, militaires, scientifiques, journalistes, etc.). Or, si cette terminologie peut être qualifiée « d'effet de mode », elle apparaît - peut-être - comme l'héritière de la terminologie « *Asie-Pacifique* ».

Il s'agira donc de discuter de l'avènement de la notion d'« *Asie-Pacifique* » (i) et d'étudier en quoi son « *déclin* » - qui reste encore relatif - permet l'avènement d'une nouvelle terminologie - peut-être plus cohérente que la précédente (ii).

i. L'« *Asie-Pacifique* » comme genèse de la terminologie actuelle

Au cours du XX^{ème} siècle, comme le rappelle Guy Faure², un « découpage par zones économiques » a été opéré, ceci générant de nouvelles terminologies dont celle d'« *Asie-Pacifique* » - combinaison faisant référence au continent asiatique et à l'océan le bordant à l'Est. Cette terminologie est, à l'origine, le fruit de découpages géographiques opérés à la fin du XIX^{ème} siècle et au XX^{ème} siècle³, ceci entraînant l'apparition de nouvelles terminologies : Asie du Sud, Asie de l'Est, Asie orientale ou bien « *Asie du Pacifique* » dont la forme abrégée est celle dont nous discutons ici. Cette dernière correspond originellement à deux sous-régions que sont l'Asie du Sud-Est et l'Asie du Nord-Est.

Aussi, comme le rappelle l'auteur, « *le renouveau terminologique de l'après-guerre pour cette partie du monde doit beaucoup aux Américains. De fait, la dénomination politique et économique qu'ils exercent sur la région tend à nous imposer leurs conceptions du monde* »⁴. Cependant, l'histoire coloniale française a quant à elle eu pour incidence le développement de terminologies bien spécifiques comme en témoigne la terminologie « *Extrême-Orient* ». Bien que cette terminologie (Asie-Pacifique) faisait référence, à l'origine, à la zone recouvrant la Chine, la Corée, le Japon et la péninsule indochinoise, elle n'échappe pas à l'ambiguïté et aux conflits terminologiques que cela suscite.

Il est cependant important de relever que la terminologie « *Asie-Pacifique* » est apparue dans les années 1960 sous l'impulsion d'auteurs Japonais. Selon François Joyaux, cette expression apparaît comme « *bienvenue* » pour les Japonais puisque cet espace renvoie à la « *Sphère de coprosperité de la plus grande Asie orientale* »⁵.

¹ Rémi Perelman, « *L'Indopacifique entre en géostratégie* », Asie 21, 17 décembre 2016.

² Guy Faure, « *Les mots de l'Asie : essai de terminologie géopolitique* », Mots, n°66, juillet 2001. Discours d'Asie : identités et ruptures, sous la direction de Patrick Beillevaire et Jean-Paul Honoré. pp. 8-18.

³ *Ibid*, p.9.

⁴ *Ibid*, p. 10.

⁵ *Ibid*, p. 11.

Toujours selon Guy Faure, cette terminologie ne rassemble alors « *sous un même toit que les pays non communistes de la région* » avant de s'imposer à tous deux décennies plus tard. Les Américains, alors désengagés du conflit vietnamien, développeront à partir de 1973 une nouvelle doctrine diplomatique par l'intermédiaire du président Gerald Ford : la « *nouvelle doctrine du Pacifique* ». Par l'intermédiaire de celle-ci seront rassemblés « *les pays riverains du Pacifique* » ceci élargissant, de fait, le champ géographique déterminé initialement. Par la suite, émergera de cette doctrine le terme de « *Pacific Rim* », soit l'émergence du bassin Pacifique comme « *moteur de l'économie mondiale* », ceci excluant une large partie des États riverains évoqués au profit des super-puissances étasunienne et japonaise. La doctrine américaine, insistant sur la prépondérance que représente alors le Pacifique, sera finalement largement « *popularisée* ».

C'est certainement, comme l'explique Guy Faure, par le biais de l'appartenance au continent asiatique que l'on peut se forger une opinion quant à la cohérence d'une telle terminologie. En effet, alors qu'en 1989 « *le gouvernement australien, par l'intermédiaire de son Premier ministre de l'époque, R.L. J. Hawke, lance l'idée d'un forum pour la coopération en Asie du Pacifique (APEC : Asia Pacifique Economic Coopération)* », ce projet suscite « *un très grand nombre de problèmes concernant la question de ses membres* »⁶. Les projets concurrents - dont l'*Est Asia Economic Caucus* (EAEC) défendu par Mahathir Mohamad, Premier ministre malaisien - ne manquent alors pas de marquer une opposition doctrinale quant à l'appartenance au continent asiatique de certains États.

Plus tardivement encore, la constitution de l'ASEM (*Asia-Europe Meeting*) en 1996 ne manquera pas de reproduire les mêmes débats tant la logique économique prévalut sur les considérations géostratégiques. Dans le cadre de sa composition, l'Asie du Sud fut exclue en raison des conflits opposant l'Inde et le Pakistan, de même que l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Au-delà donc de la composition de ces différentes organisations, la terminologie « *Asie-Pacifique* » est ambiguë puisque cette dernière peut faire référence à deux espaces : la façade asiatique de l'océan Pacifique, ou bien une zone plus large incorporant sans ambiguïté l'Asie du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

La terminologie « *Indo-Pacifique* » apparaît dans un premier temps plus cohérente puisque qu'elle ne revoie plus à un schéma continent/océan mais plutôt à un schéma océan/océan, ceci ne laissant ainsi aucun doute - malgré l'immensité de la zone - quant à ses États riverains et l'importance du phénomène maritime dans les stratégies des États concernés par la zone.

ii. « Indo-Pacifique », une terminologie récente

La terminologie « *Indo-Pacifique* » possède elle aussi son histoire et a connu un développement assez rapide, au point d'apparaître dans le vocabulaire de nombreux acteurs. La première apparition du terme intervient en avril 2009 dans un article rédigé par le général Daniel Schaeffer, dans la revue Défense de l'IHEDN, intitulé « *Le théâtre maritime indo-pacifique dans la stratégie navale globale de la Chine* »⁷. Le général y décrit alors la stratégie chinoise, notamment dans le domaine maritime, et fait référence à l'interdépendance que représentent pour la Chine l'océan Indien et l'océan Pacifique. Par la suite, comme l'explique Rémi Perelman, nombreux seront les auteurs anglo-saxons qui reprendront à leur tour cette terminologie à partir de 2011-2012⁸.

⁶ *Ibid*, p. 15.

⁷ Rémi Perelman, « *L'Indopacifique entre en géostratégie* », Asie 21, 17 décembre 2016.

⁸ En effet, Rémi Perelman remonte les différentes publications sur le sujet : « *Tipping Point in the Indo-Pacific*, un article de Michaël Auslin, est paru le 1er mars 2011 dans *The American Interest* et le suivant, *Samudra Manthan : Sino-*

Il est également intéressant d'étudier la position des gouvernements et de leurs ministères à propos de la terminologie employée. En effet, pour ce qui est de la France, la terminologie actuelle fait référence à la zone « *Indo-Pacifique* » ou « *Indopacifique* » et ce dans de multiples documents officiels. C'est le cas dans le document officiel du ministère des Armées de 2018 intitulé : « *La France et la sécurité en Indo-Pacifique* ». C'est également le cas pour le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui a également publié un Livre blanc en 2018 intitulé quant à lui « *Stratégie Asie-Océanie 2030* » dont le sous-titre précise l'orientation doctrinale « *Vers un espace asiatique indopacifique inclusif* ». Il s'agit là d'un changement de terminologie puisque jusqu'en 2018, la terminologie « *Asie-Pacifique* » était encore utilisée pour discuter de cet espace. Néanmoins, il s'agit plus d'une modification terminologique que d'un « *basculement* » dans une nouvelle approche géostratégique.

De leur côté, différents gouvernements ont adopté, parfois plus tôt que la France, cette dénomination dans leurs documents officiels. C'est notamment le cas de l'Australie, du Sri-Lanka et du Japon. Le gouvernement australien a en effet publié un Livre blanc sur la défense en 2013 dans lequel est fait référence à l'espace Indo-Pacifique : « *un nouvel arc stratégique indopacifique commence à émerger comme un système* ». C'est également le cas de son Livre blanc de 2016 qui décrit sa stratégie à l'horizon 2035 tout en faisant de la région Indo-Pacifique sa priorité - zone dans laquelle se trouveront, selon les auteurs du document, « *la moitié des sous-marins et des avions de combat avancés au monde, appuyés sur des réseaux sophistiqués de renseignement* »⁹.

Le Sri Lanka a également entrepris cette modification terminologique en 2016, sous l'égide de son ministère de la Défense, lors de l'organisation de son *Galle Dialogue* - structure permettant l'échange d'informations et la coopération dans le domaine de la sécurité maritime.

Aussi, le Japon, par l'intermédiaire de son ministère de la Défense, a également développé et annoncé la *Vientiane Vision*, « *un principe directeur de la coopération japonaise en matière de défense avec l'ASEAN* » en novembre 2016, cette dernière engendrant le renforcement de la coopération militaire entre le Japon et les pays de l'ASEAN.

Enfin, il est également intéressant de se tourner vers les récentes modifications ou ajouts opérés par les gouvernements indien et étasunien. Le premier a en effet récemment créé un département Indo-

Indian Rivalry in the Indo-Pacific, de C. Raja Mohan, le 24 octobre 2012, dans une publication du *Carnegie Endowment for International Peace*, Washington. David Scott, *The Indo-Pacific, new regional formulations and new maritime framework for US-Indian strategic convergence*, in *Asia-Pacific Review*, 2012, 19(2). Le 21 novembre 2012, le professeur Rory Medcalf* prononçait à l'*Australian National University*, Canberra, la conférence magistrale de lancement de la nouvelle série « Centre de gravité » sous le titre : *Pivoting the Map : Australia's Indo-Pacific System*, suivi par un article paru dans le quotidien australien *The Diplomat* le 12 décembre 2012, sous la plume du même Rory Medcalf sous le titre *A Term Whose Time Has Come : The Indo-Pacific*. Un deuxième article, *The Indo-Pacific : What's in a Name ?* (R. Medcalf) approfondissant le concept, est paru le 10 octobre 2013 dans *The American Interest* (volume 9, numéro 2) ; le 16 décembre 2013, Shiraishi Takashi décrit la *Diplomatie chinoise des sommets et géopolitique de la région Indo-Pacifique* (nippon.com). Puis viennent les Indiens : en 2014, deux ouvrages collectifs publiés, l'un, *Indo-Pacific Region : Political and Strategic Prospects*, sous la direction de Rajiv K. Bhatia et Vijay Sakhuja, et l'autre, *Geopolitics of the Indo-Pacific*, sous celle de Pradeep Kaushiva et Abhijit Singh. Ces deux ouvrages font à leur tour l'objet d'une recension dans le *Journal of Defence Studies* de janvier-mars 2016, une publication de l'*Institute for Defence Studies and Analyses (IDSA)*, New Delhi, sous le titre *Geostrategic Imperative of the Indo-Pacific Region, Emerging Trends and Regional Responses*, par Saroj Bishtoyi, chercheur au North American Centre de l'*IDSA*. Priya Chako (ed.), *New Regional Geopolitics in the Indo-Pacific. Drivers, dynamics and consequences*, New York, Routledge, 2016. ».

⁹ *Ibid.*

Pacifique au sein de son ministère des Affaires étrangères¹⁰. Le second a également rebaptisé, le 30 mai 2018, son Commandement du Pacifique (USPACOM) en Commandement Indo-Pacifique (USINDOPACOM).

Outre la terminologie, élément important dans le cadre diplomatique, il reste essentiel, dans le cadre de notre étude, de s'intéresser à la vision française et à la stratégie diplomatique poursuivie par la France dans cette espace géographique.

II. La diplomatie française en « Indo-Pacifique » : une stratégie en pointillés

La France est très présente en Indo-Pacifique. Au-delà de ses relations diplomatiques et de ses initiatives, il demeure important de s'intéresser à l'histoire de sa diplomatie (i) ainsi qu'à l'importance de ses territoires ultramarins (ii) dans la zone.

i. La diplomatie française en Indo-Pacifique : de l'irrégularité à la consolidation

François Godement s'interrogeait en 1995 à propos de la quasi-absence de politique étrangère dans ce qu'il qualifiait alors d'« *Asie-Pacifique* ». Il soulevait l'absence de politique durable, ou de vision, qualifiant même la politique « asiatique » française comme un « *feuilleton à épisodes* » plutôt qu'une « *suite continue* »¹¹.

En effet, le continent asiatique est longtemps resté peu déterminant pour les décideurs français, faisant de cet espace géographique une promesse plutôt qu'une certitude. Principalement tournée vers la construction européenne et la politique étrangère de voisinage à destination du continent africain, la France a considéré l'Asie et les États qui la composent comme une zone dans laquelle elle pouvait apparaître comme une « *troisième voie* », garante du multilatéralisme et fervente partisane de son indépendance.

Comme l'expliquent François Godement mais également Hadrienne Terres, c'est notamment à travers plusieurs événements que ce positionnement à l'égard de l'Asie s'est matérialisé : la reconnaissance de la République populaire de Chine en janvier 1964, le discours de Phnom Penh de 1966, « *ou encore le retrait de la France de la Commission d'armistice de Panmunjom (Corée) au moment où elle quittait le commandement intégré de l'OTAN* »¹².

À partir de cette période débute la matérialisation d'une politique étrangère française épisodique à l'égard de l'Asie, rythmée par les volontés ou l'ignorance des différents présidents de la République qui se succéderont. Ainsi, Georges Pompidou amorcera tout d'abord un dialogue économique avec la République populaire de Chine tandis que Valéry Giscard d'Estaing engagera des relations diplomatiques avec l'Inde¹³.

Par la suite, les prémices d'une véritable dynamique seront amorcées dans la première moitié des années quatre-vingt-dix par le biais de ventes d'armements. Édouard Balladur puis Jacques Chirac

¹⁰ Indrani Bagchi, « In a show of intent, external affairs ministry sets up Indo-Pacific wing », *The Times of India*, 14 avril 2019.

¹¹ François Godement, « Une politique française pour l'Asie-Pacifique ? », *Politique étrangère*, n°4 - 1995 - 60^e année, p. 959.

¹² Hadrienne Terres « Le « pivot » français vers l'Asie : une ébauche déjà dépassée ? », *Politique étrangère*, vol. printemps, no. 1, 2016, p. 178.

¹³ *Ibid*, pp. 178-179.

consacreront « *la nouvelle frontière de la diplomatie française* »¹⁴, diplomatie principalement économique destinée à accroître « *les parts de marché de la France dans les pays émergents, d'instaurer les bases d'un dialogue pérenne, et d'affirmer l'existence d'un monde multipolaire, dont la construction est encouragée par la France* »¹⁵.

Sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy la politique étrangère française à l'égard de l'Asie occupera une place importante, comme en témoigne le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008, ceci conduisant à la signature de multiples partenariats stratégiques (avec Kazakhstan en juin 2008, avec l'Indonésie en juillet 2011 et l'Australie en janvier 2012)¹⁶.

Comme le laisse sous-entendre Hadrienne Terres, le quinquennat de François Hollande marquera une rupture pour la diplomatie française à l'égard du continent asiatique. Impulsé par Laurent Fabius en 2012 - et non sans lien avec la politique étrangère asiatique de l'administration Obama - le « *pivot asiatique* » français illustre le basculement de la diplomatie française vers l'Asie. Bien qu'importante, la France entend voir au-delà de la diplomatie économique jusqu'ici privilégiée et se concentre également sur la constitution et le développement de relations diplomatiques stratégiques afin de diversifier son rôle dans la zone.

Comme en témoigne la restructuration de la diplomatie française à partir du remaniement ministériel de 2014, la France entend mettre tout en œuvre pour occuper une place stratégique dans une région qui représente une fenêtre d'opportunités pour elle. Aussi, comme l'expliquait alors Hadrienne Terres, « *[q]uatre des sept zones définies comme « clés » dans le cadre de cette diplomatie économique se situent en Asie* ». Les « *représentants spéciaux nommés pour chacune de ces zones ont [eu] pour objectif de dynamiser les relations économiques de ces dernières avec la France, et 12 pays asiatiques ont été déclarés prioritaires pour les exportations françaises d'ici à 2022* ».

Plus concrètement encore, le pivot asiatique impulsé et la diversification des partenariats stratégiques (Vietnam, Singapour, Australie, etc.) promus par le gouvernement français ont permis à la France de renforcer sa stature auprès de ses partenaires, symbolisée par le voyage du président de la République au Laos, à l'occasion du sommet de l'ASEM (*Asia Europe Meeting*) de novembre 2012. Aussi, la diplomatie française s'est illustrée par la multiplication d'opérations à l'étranger. Ce fut notamment le cas avec l'opération PEGASE (Projection d'un dispositif aérien d'Envergure en Asie du Sud-Est) et l'exercice *Pitchback* en Australie en 2018. Également, les récentes visites d'Emmanuel Macron à Djibouti, au Kenya et en Ethiopie et les récents voyages officiels des ministres du gouvernement témoignent de la confirmation de la politique étrangère asiatique menée par le gouvernement français et la redéfinition d'une politique étrangère française dans la Corne de l'Afrique. Ceci - et il est possible de s'interroger sur cet aspect - représenterait-il la constitution d'une véritable diplomatie indo-pacifique ?

Cette affirmation et cette redéfinition susmentionnées ne sont pas sans lien avec la « réalité française » et illustrent ce que devrait être la diplomatie française dans l'Indo-Pacifique : une diplomatie cohérente, basée sur sa présence dans les océans Indien et Pacifique à travers ses territoires et des partenariats stratégiques.

¹⁴ Dorient René, « Un septennat de politique asiatique : quel bilan pour la France ? », *Politique étrangère*, Paris, Ifri, vol. 67, n° 1, printemps 2002.

¹⁵ *Ibid.*, p. 179.

¹⁶ *Ibid.*

ii. La France en Indo-Pacifique : des réalités à exploiter

Thématique peu abordée, la place des territoires ultramarins dans la diplomatie française s'avère être pourtant capitale. François Godement évoquait déjà en 1995 la « *gestion future* »¹⁷ des territoires ultramarins français du Pacifique comme un élément prépondérant pour la poursuite et le développement de la diplomatie française dans la région et au-delà.

Dans l'ouvrage « *L'Océanie convoitée* », la plupart des contributeurs impliqués dans sa rédaction relevait directement ou indirectement un aspect central : l'immense chance que représente pour la France le fait d'être une nation présente sur l'ensemble des continents, et ce, par l'intermédiaire de ses territoires ultramarins. De même, Hadrienne Terres évoquait quant à elle - brièvement - la place de la France en Indo-Pacifique et, elle aussi à son tour, le fait que la France « *bénéficie d'une présence tant historique que géographique dans la région* »¹⁸ avant de considérer que c'est grâce à ces réalités qu'elle peut apparaître comme un acteur prépondérant dans la région.

C'est en effet l'enjeu pour la France que d'affirmer et de consolider son rôle en Indo-Pacifique. Crédible et cohérente, elle doit s'appuyer sur son histoire et sur des arguments que presque elle seule peut faire valoir. C'est d'ailleurs en ce sens que Christian Lechervy, alors Conseiller pour les Affaires stratégiques et l'Asie-Pacifique du Président de la République, insistait en affirmant :

« la France est le seul pays européen dont des territoires sont sis à la fois dans l'océan Indien et dans l'océan Pacifique. Elle est également l'un des acteurs les plus dynamiques de l'opération *Atalante* lancée fin 2008 par l'Union européenne, dans le cadre de la PCSD, pour endiguer la piraterie dans l'Océan indien. La région Asie-Pacifique a si bien compris l'intérêt d'une telle opération que plusieurs pays s'y sont associés de près ou de loin (Inde et Chine notamment, mais également Australie). Preuve en est que la mutualisation des moyens européens d'intervention, sur des opérations de sécurisation profitant aussi bien à l'ensemble de l'Asie qu'aux Européens, est sans doute une voie à suivre ».

Par ces mots, constater que les territoires ultramarins français sont indispensables pour la diplomatie française en ce qu'ils sont à la fois des points d'appui et des facteurs de légitimité est évident. Néanmoins, force est de constater que de nombreuses problématiques doivent être abordées par le gouvernement français pour affirmer la politique étrangère menée dans « *l'arc stratégique indopacifique* ». La place des territoires ultramarins du Pacifique et leur futur institutionnel demeurent des enjeux considérables que la France, pour reprendre les expressions de François Godement, devra gérer habilement.

C'est d'ailleurs en ce sens, également, que la problématique française est à la fois double et circulaire : elle doit consolider et affirmer sa politique étrangère dans la zone tout en permettant à ses territoires de se développer économiquement.

¹⁷ François Godement, « Une politique française pour l'Asie-Pacifique ? », *Politique étrangère*, n°4 - 1995 - 60^e année, pp. 963.

¹⁸ Hadrienne Terres « Le « pivot » français vers l'Asie : une ébauche déjà dépassée ? », *Politique étrangère*, vol. printemps, no. 1, 2016, p. 178.